

DÉPENSES ENGAGÉES EN TANT QUE PROCHE AIDANT

Conditions et détail des pièces justificatives en cas de demande de déblocage anticipé pour des dépenses engagées en tant que proche aidant dépenses engagées en tant que proche aidant par le salarié, son conjoint ou son partenaire de PACS.

LES ÉLÉMENTS À RETENIR



PLAN(S) CONCERNÉ(S)

PEE (PEI, PEG)



DÉLAI POUR
FAIRE LA DEMANDE

AUCUN



DEMANDE(S) POSSIBLE(S)

**UNE FOIS PAR
ANNÉE CIVILE**

FAIT GÉNÉRATEUR

- **L'exercice de l'activité de proche aidant auprès d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie**
- **Engagement de dépenses résultant de l'exercice de l'activité de proche aidant**

A SAVOIR

Toute demande de déblocage anticipé se fait à l'appui d'un ou plusieurs justificatifs permettant de vérifier le fait générateur et sa date.

Retrouvez-le ou les justificatifs à nous transmettre dans les pages suivantes.

DÉPENSES ENGAGÉES EN TANT QUE PROCHE AIDANT



LES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

La personne aidée est un enfant handicapé* ou un autre adulte à la charge du demandeur (3 justificatifs)

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Livret de famille

OU

Attestation sur l'honneur complétée et signée, mentionnant le lien familial du demandeur avec la personne aidée lorsque le bénéficiaire est apparenté à l'intéressé ou les liens étroits et stables avec la personne âgée et handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables lorsque le bénéficiaire n'est pas apparenté

ET

Copie de la décision prise en application de la législation de sécurité sociale ou d'aide sociale subordonnée à la justification d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80%

* Au sens de l'article L. 512-1 du code de la sécurité sociale, c'est-à-dire qui vit au foyer et qui a moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou un enfant handicapé qui vit au foyer quel que soit son âge

DÉPENSES ENGAGÉES EN TANT QUE PROCHE AIDANT

Lorsque la personne aidée souffre d'une perte d'autonomie (3 justificatifs)

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Livret de famille

OU

Attestation sur l'honneur complétée et signée, mentionnant le lien familial du demandeur avec la personne aidée lorsque le bénéficiaire est apparenté à l'intéressé ou les liens étroits et stables avec la personne âgée et handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables lorsque le bénéficiaire n'est pas apparenté

ET

Copie de la décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) mentionnée à l'article L. 232-2 du code de l'action sociale et des familles

DÉPENSES ENGAGÉES EN TANT QUE PROCHE AIDANT

Lorsque la personne aidée bénéficie d'une prestation spécifique (3 justificatifs)

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Livret de famille

OU

Attestation sur l'honneur complétée et signée, mentionnant le lien familial du demandeur avec la personne aidée lorsque le bénéficiaire est apparenté à l'intéressé ou les liens étroits et stables avec la personne âgée et handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables lorsque le bénéficiaire n'est pas apparenté

ET

Copie de la décision d'attribution d'une des prestations suivantes :

- Majoration d'une tierce personne (MTP) pour aide constante
- Prestation complémentaire pour recours à une tierce personne
- Majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne relevant de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- Majoration attribuée aux fonctionnaires et aux magistrats invalides dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour les actes ordinaires de la vie
- Majoration pour tierce personne pour les militaires et victimes de guerre.

DÉPENSES ENGAGÉES EN TANT QUE PROCHE AIDANT

Lorsque l'aidant bénéficie d'un congé de proche aidant (3 justificatifs)

Attestation sur l'honneur complétée et signée
disponible en annexe ou [en cliquant ici](#)

ET

Livret de famille

OU

Attestation sur l'honneur complétée et signée, mentionnant le lien familial du demandeur avec la personne aidée lorsque le bénéficiaire est apparenté à l'intéressé ou les liens étroits et stables avec la personne âgée et handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables lorsque le bénéficiaire n'est pas apparenté

ET

Attestation de l'employeur du bénéficiaire ou de l'employeur de son conjoint (ou partenaire lié par un pacte civil), indiquant que celui-ci bénéficie d'un congé de proche aidant

DÉPENSES ENGAGÉES EN TANT QUE PROCHE AIDANT



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Conditions d'application

Le bénéficiaire est considéré comme exerçant l'activité de proche aidant lorsque lorsqu'il apporte son aide à l'une des personnes suivantes présentant un handicap ou une perte d'autonomie (articles L. 3142-16 et L. 3142-17 du code du travail) :

- Son conjoint ;
- Son concubin ;
- Son partenaire lié par un PACS ;
- Un ascendant ;
- Un descendant ;
- Un enfant dont il assume la charge au sens de l'article L. 512-1 du code de la sécurité sociale ;
- Un collatéral jusqu'au quatrième degré ;
- Un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire de PACS ;
- Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne

La personne aidée doit résider en France de façon stable et régulière.



Évènement exclu

Aucun



FOIRE AUX QUESTIONS

L'activité de proche aidant est-elle corrélée au congé de proche aidant ?

Non, le déblocage anticipé par le bénéficiaire ou son conjoint ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité n'est pas conditionné par la prise d'un congé de proche aidant.

Le demandeur doit-il fournir des justificatifs de dépenses ?

Non, Il s'agit d'un cas de déblocage lié à une situation (être proche aidant) et non un cas de déblocage à hauteur d'un niveau de dépenses.



VOS COORDONNÉES

Je soussigné(e) :

 Mme M. Nom : Prénom :

Numéro de compte (présent sur vos documents d'épargne salariale) :

Atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations mentionnées ci-après et engage ma responsabilité en cas de fausse déclaration ou de déclaration erronée.

TYPE D'OPÉRATION

■ Déblocage anticipé concernant l'activité de proche aidant exercée par l'intéressé, son conjoint ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité auprès d'un proche tel que défini aux articles L. 3142-16 et L. 3142-17 du Code du travail.

■ Cette demande concerne :

- Mon conjoint
- Mon concubin
- Mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- Un Ascendant
- Un descendant
- Mon enfant à charge au sens de l'article L. 512-1 du code de la sécurité sociale
- Un collatéral jusqu'au quatrième degré
- Un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. En cochant cette case je certifie sur l'honneur entretenir des liens étroits et stables avec la personne à laquelle je viens en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel.

 Je certifie sur l'honneur exercer l'activité de proche aidant au bénéfice d'une personne aidée résidant en France de façon stable et régulière. A défaut de produire une copie du livret de famille, je certifie également le lien familial qui existe avec la personne aidée qui m'est apparentée.**DEMANDE DE DÉBLOCAGE**

■ Les avoirs peuvent être débloqués une fois par année civile. La situation peut évoluer, il est donc nécessaire de fournir des justificatifs en cours de validité ainsi que compléter cette déclaration sur l'honneur qu'une aide est toujours apportée à la personne handicapée ou en perte d'autonomie à chaque demande.

■ Je précise :

- C'est ma première demande
- Ce n'est pas ma première demande. Je certifie sur l'honneur que j'apporte toujours une aide à la personne handicapée ou en perte d'autonomie. Date de dernière demande : __ / __ / ____

AFFECTATION DES SOMMES BLOQUÉES ET RESTITUTION

Je reconnais que :

- Les avoirs d'épargne salariale ainsi débloqués serviront intégralement à financer l'opération susvisée J'ai pris acte qu'en cas de fausse déclaration, les sommes pourront être requalifiées en salaire par l'Administration fiscale et l'URSSAF et soumises à ce titre aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu.
- Seuls les avoirs investis dans mon plan d'Epargne Salariale avant la date du fait générateur peuvent être remboursés.

Fait à

Le __ / __ / ____

Signature : précédée de la mention « lu et approuvé »

